



Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux premiers secours



Mise à jour le 12/02/2026

Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021 Article D. 1237-2-2 : l'employeur propose aux salariés, avant leur départ à la retraite, des actions de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent, prévue à l'article L.1237-9-1 du code du travail.

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant(e) sera en capacité de :

- Assurer sa propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention
- Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée
- Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe



Public

Tout salarié préalablement à leur départ en retraite

Programme

Savoir protéger, alerter et transmettre

- Identifier une urgence vitale
- Se protéger, protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours adaptés et transmettre, suivre les consignes
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.
- Appliquer les règles d'hygiène élémentaire

Faire face à un saignement abondant

- Arrêter ou limiter la perte de sang de la victime
- Installer la victime dans une position d'attente adaptée
- Réaliser un pansement compressif
- Appliquer les règles d'hygiène élémentaire

Réagir face à une victime en Arrêt Cardiaque

- Identifier et répondre à un ACR
- Pratiquer un Massage Cardiaque Externe
- Mettre en œuvre un défibrillateur automatique externe

DURÉE & DATES

0,5 jour soit **3,5 heures**

- 6 février 2026 de 9h00 à 12h30
- 6 février 2026 de 13h30 à 17h00
- 1er juin 2026 de 9h00 à 12h30
- 1er juin 2026 de 13h30 à 17h00
- 9 novembre 2026 de 9h00 à 12h30
- 9 novembre 2026 de 13h30 à 17h00

Pour être informé d'éventuelles dates supplémentaires ou organiser une formation sur votre site : [Écrivez à formationcontinue27@normandie.cci.fr](mailto:Écrivez_à_formationcontinue27@normandie.cci.fr)

COÛT INTERENTREPRISES



225 € net de taxe / pers.

EFFECTIFS INTERENTREPRISES

Min. : 6 participants

Max. : 10 participants

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Formation essentiellement pratique : explications données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.
- Matériel nécessaire mis à disposition par le formateur.
- Dans un souci d'hygiène, les peaux de visage et les sacs d'insufflation sont individuels.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Signature de feuilles d'émargement.
- Évaluation sous forme d'exercices.
- Questionnaire de satisfaction.
- Attestation de formation.

ENCADREMENT

Consultant formateur

LIEU

CCI Portes de Normandie ou site de l'entreprise

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

[Retrouvez notre charte d'accueil des personnes en situation de handicap en cliquant ici](#)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

[Retrouvez toutes les modalités d'inscription à nos formations en cliquant ici](#)

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

[Vous souhaitez savoir comment se déroule une formation à la CCI Portes de Normandie ? Cliquez ici pour en connaître le déroulement.](#)

TAUX DE RÉUSSITE AUX CERTIFICATIONS

[Cliquez ici pour découvrir les taux de satisfaction à nos formations](#)



BESOINS D'INFOS

DANS LE MÊME DOMAINE

[Formation juridique et économique des élus des CSE des entreprises de plus de 50 salariés](#)

[Formation juridique et économique des élus des CSE des entreprises de moins de 50 salariés](#)

[Savoir identifier un harcèlement sexuel et des agissements sexistes – Référent CSE \(RHSAS\)](#)

[Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux premiers secours](#)

[CSE / CSSCT ? Entreprises de moins de 50 salariés – Formation initiale](#)

[CSE / CSSCT ? Entreprises de 50 à 299 salariés – Formation initiale](#)

[CSE / CSSCT ? Entreprises de moins de 50 salariés – Renouvellement](#)

[CSE / CSSCT ? Entreprises de 50 à 299 50 salariés – Renouvellement](#)

[ACCUEIL](#)